



Conseil de Communauté

Délibération n°1522019

Jeudi 14 novembre 2019 – 18h30

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 42

Présents : MM. Jacques GRAVEGEAL, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Françoise POUDEROUX, Christine MEYER, MM. Jean-François LARRIBET, Richard PITAVAL, Mme Nancy LEMAIRE, MM. Patrick LAOUT, Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, MM. Jean CHARPENTIER, Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Philippe BOUCHOUX, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Nancy LEMAIRE, M. Christophe TRIOL représenté par Patrick LAOUT, M. Joël MOYSAN représenté par Jean-François LARRIBET et M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD.

Absents excusés : MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie FROIDURE et M. Jérôme PIETRERA.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES

Objet : Avenants et marché complémentaire concernant les marchés de l'opération P.E.M

Monsieur Hervé Dieulefès, vice-président délégué à la politique du logement et aux transports, rappelle que dans le cadre de l'opération d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Lunel, Languedoc Roussillon Aménagement (LRA) s'est vu confiée par marché à procédure adaptée le mandat pour le suivi de la réalisation des travaux du pôle d'échanges multimodal du Pays de Lunel.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement SCE et les ateliers UP plus.

Par publication d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 1^{er} août 2017, une consultation a été lancée en vue de la passation du marché de travaux pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal du Pays de Lunel, selon la procédure concurrentielle avec négociation (articles 71 à 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016). Conformément aux articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une phase de négociation a été engagée.

La durée prévisionnelle du marché était fixée à 24 mois.

La consultation a été passée selon l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Voirie – réseaux – ouvrages pour une estimation fixée à 5 400 000 € HT.
- Lot n°2 : Aménagements paysagers pour une estimation fixée à 330 000 € HT.
- Lot n°3 : Mobilier – serrurerie – signalétique pour une estimation fixée à 540 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 janvier 2018, s'est prononcé en faveur de l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal du Pays de Lunel comme suit :

- Lot n°1 : groupement RAZEL BEC, EIFFAGE, MIGMA, ALLEZ pour un montant de 5 795 357.94€ HT, soit 6 954 429,53 € TTC, notifié le 8 mars 2018

- Lot n°2 : entreprise POUSSE CLANET pour un montant de 195 105.78€ HT, soit 234 126, 94 € TTC, notifié le 8 mars 2018
- Le lot n°3 a été déclaré infructueux pour motif d'insuffisance de concurrence ne permettant pas au maître d'ouvrage de s'assurer du choix d'une candidature optimale.

Après relance de la procédure, le lot n°3 a été notifié le 7 janvier 2019 à l'entreprise URBAN'NT pour un montant de 489 348, 10 € HT, soit 587 217, 72 € TTC toutes tranches confondues.

Les lots n°4 (Démolition) et n°5 (Travaux d'accompagnement (signalisations chantier, barrières...)) ont fait l'objet de procédures distinctes et ont été respectivement attribués aux entreprises HORIZON TP et AXIMUM. Le lot n°5 revêt la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC.

Le chantier a rencontré plusieurs aléas nécessitant le recours à la conclusion d'avenants pour la réalisation de travaux supplémentaires indispensables à l'achèvement de l'ouvrage. Ils font suite à un important travail, de recensement de l'intégralité des aléas, de récolement entre les données d'études et les situations rencontrées au réel, de négociation avec les entreprises concernées et d'optimisation de certaines dépenses.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 octobre 2019, s'est prononcée favorablement à la signature par Languedoc Roussillon Aménagement des avenants et du marché complémentaire suivants :

- **Avenant n°1 au marché pour les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n° 1 Voirie réseaux ouvrages**

Le montant de l'avenant est de 511 319 € HT, soit 613 582.80 € TTC ce qui représente une plus-value de 8,82% par rapport au montant du lot. Le nouveau montant du lot n°1 est porté à 6 306 676,94 € HT, soit 7 568 012,33 € TTC. L'avenant porte sur l'ajout de nouveaux prix inhérents à des prestations supplémentaires qui ont dû être effectuées suite à :

- Des aléas de chantier (découverte de réseaux enterrés non répertoriés, découverte de canalisations amiantées, démolition de vestiges industriels...)
- Des problématiques d'interfaces avec la SNCF inhérentes à des manques d'informations, ainsi qu'à des délais de communication ou d'intervention non en phase avec les procédures définies en amont des travaux.
- Des adaptations techniques du projet le rendant plus fonctionnel et pratique pour les utilisateurs de la gare.

Il y a également lieu de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 27 mars 2020.

- **Avenant n° 1 au marché pour les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n°2 Aménagements paysagers.**

Le montant de l'avenant est de 8 467 € HT, soit 10 160,40 € TTC, ce qui représente une plus-value de 4,34% sur le montant du lot. Le nouveau montant du lot n°2 est porté à 203 572,78 € HT, soit 244 287,34 € TTC. L'avenant porte sur l'ajout de nouveaux prix inhérents à des prestations supplémentaires nécessaires à la préservation des espaces verts du Parking Nord, notamment par la mise en place de potelets. Il y a également lieu de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 27 mars 2020.

- **Avenant n°1 au marché pour les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n°3 Mobilier Serrurerie Signalétique.**

Le montant de l'avenant est de 37 076,50 € HT, soit 44 491,80 € TTC ce qui représente une plus-value de 7,58% sur le montant du lot. Le nouveau montant du lot n°3 est porté à 526 424,60 € HT, soit 631 709,52 € TTC. L'avenant porte sur l'ajout de nouveaux prix inhérents à l'ajout de mobiliers urbains supplémentaires (corbeilles de tri sélectif, arceaux vélos, main courante...). Il y a également lieu de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 27 mars 2020.

- **Avenant n°1 au marché pour les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n°5 Travaux d'accompagnement**

Le montant de l'avenant est de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC ce qui représente une plus-value de 12,5% sur le montant du lot. Le nouveau montant maximum du lot n°5 est porté à 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC. L'avenant porte sur l'augmentation du montant maximum du marché à bons de commande afin d'ajuster les quantités commandées à la prolongation de la durée du marché.

- **Attribution du marché complémentaire au lot n°1 Voirie Réseaux Ouvrages** portant sur des travaux rendus nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, d'évacuation des eaux pluviales dans des conditions non prévisibles lors des études (hétérogénéité en profondeur de la nature du sol et remontée de la nappe phréatique) dans le périmètre d'aménagement du PEM.

Conformément à l'article R2122-7 du Code de la commande publique, un marché complémentaire de travaux au lot n°1 a été lancé le 2 octobre 2019 selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise attributaire.

Il porte sur l'exécution des prestations suivantes :

- Pompage par pointes filtrantes
- Repli et ramenée de l'atelier EP diamètre 1200
- Modification d'implantation de l'EP diamètre 1200
- Plus-value pour pose d'un Moduloval sous l'Avenue Louis Abric
- Plus-value pour remblais de tranchée relatif à l'EP diamètre 1200
- Réalisation de 2 piézomètres sur Boulevard de la République

Languedoc Roussillon Aménagement, mandataire de l'opération, a procédé à l'analyse de l'offre du groupement RAZEL BEC, EIFFAGE, MIGMA, ALLEZ qui répond à l'ensemble des exigences du cahier des charges.

Le montant du marché complémentaire est de 752 971,99 € HT soit 903 566, 39 € TTC.

- **Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel**

Suite aux évolutions du programme rendues nécessaires dans le cadre des études et de la suppression de la décomposition des travaux par tranche, il y a lieu de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de réévaluer le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre. Le montant total de l'avenant n°3 est de 40 149,35 € HT, soit 48 179,22 € TTC, ce qui représente une plus-value de 9,32% par rapport à l'avenant n°2 et de 20,16% par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est de 517 553,35 € HT, soit 621 064,02€ TTC.

Compte tenu de l'ensemble des éléments vus précédemment, auxquels il convient d'ajouter l'enveloppe nécessaire pour tenir compte de la révision anticipée des prix, des frais d'honoraires liés au dépassement des délais de travaux, ainsi qu'une provision pour aléas de chantier, il y a lieu d'ajuster l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement ainsi qu'il suit :

Opération	Autorisation de Programme (TTC)	Crédits de Paiement 2017	Crédits de Paiement 2018	Crédits de Paiement 2019	Crédits de Paiement 2020
201701 – Travaux PEM	12 540 000 €	568 322 €	2 341 300 €	7 700 000 €	1 930 378 €

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président**, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 pour le marché des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n° 1 Voirie réseaux ouvrages pour un montant de 511 319 € HT, soit 613 582.80 € TTC et de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 27 mars 2020,

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 pour le marché des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n°2 Aménagements paysagers pour un montant de 8 467 € HT, soit 10 160.40 € TTC et de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 27 mars 2020,

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 pour le marché des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n°3 Mobilier Serrurerie Signalétiques pour un montant de 37 076,50 € HT, soit 44 491.80 € TTC et de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 27 mars 2020,

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 pour le marché des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel – Lot n°5 Travaux d'accompagnement pour un montant de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC,

ATTRIBUE le marché complémentaire au lot n°1 Voirie Réseaux Ouvrages portant sur des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage pluvial concernant les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges multimodal (PEM) du Pays de Lunel pour un montant de 752 971,99 € HT, soit 903 566.39 € TTC,

APPROUVE l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) du Pays de Lunel pour un montant de 40 149,35 € HT, soit 48 179,22 € TTC,

AUTORISE le mandataire de l'opération, Languedoc Roussillon Aménagement, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces avenants et du marché complémentaire,

APPROUVE l'ajustement de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 28/01/2019
Publication du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

Claude ARNAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr